

**Convocation de la 135^e Session
du Conseil international du Café :
30 mars 2023 – Session virtuelle**

Le Président du Conseil international du café et la Directrice exécutive de l'Organisation internationale du café ont l'honneur d'inviter tous les Membres de l'Organisation à la 135^e session du Conseil international du café qui se tiendra virtuellement le 30 mars 2023.

L'ordre du jour provisoire et des informations pertinentes pour participer à la réunion sont ci-joints. Nous serons honorés de recevoir les représentants de votre Gouvernement afin de bénéficier de vos précieuses et constructives contributions aux discussions, pour l'amélioration du secteur mondial du café.

Nous saisissons cette occasion pour vous exprimer les assurances de notre très haute et très distinguée considération.



Massimiliano Fabian
Président
Conseil international du Café



Vanúsia Nogueira
Directrice exécutive
Organisation internationale du café

RENSEIGNEMENTS PRELIMINAIRES POUR LES PARTICIPANTS

TABLE DES MATIERES		Page
I.	Introduction	3
II.	Logiciel de conférence virtuelle et interprétation	3
III.	Participation	3
IV.	Quorum	3
V.	Pouvoirs et inscription	3
VI.	Admission d'observateurs	4
VII.	Session	4
VIII.	Ordre du jour	4
Annex I:	Ordre du jour provisoire	
Annex II:	Lettre type de pouvoir	
Annex III:	Modèle d'autorisation à représenter les intérêts d'un Membre et à exercer ses droits de vote	
Annex IV:	Lettre type - demande de participation à la session du Conseil en tant qu'observateur	

I. INTRODUCTION

1. La Directrice exécutive de l'Organisation internationale du Café souhaiterait informer les Membres et observateurs que, conformément à une décision prise par le Conseil à sa 134^e séance, une session du Conseil international du Café se tiendra **en ligne le 30 mars 2023**.

II. LOGICIEL DE CONFERENCE VIRTUELLE ET INTERPRETATION

2. La 135^e session du Conseil se tiendra en ligne à l'aide du logiciel de conférence virtuelle **Zoom**; l'OIC offrira des services d'interprétation dans les quatre langues officielles (anglais, espagnol, français et portugais). Tous les participants recevront de plus amples instructions concernant les impératifs techniques de participation à la réunion virtuelle.

III. PARTICIPATION

3. Afin d'offrir la meilleure expérience virtuelle possible aux Membres et compte tenu des contraintes techniques, les délégations participant à la 135^e Session du Conseil seront limitées à **deux délégués orateurs** (chef de délégation et suppléant) qui parleront au nom du Membre et **trois observateurs silencieux** qui pourront assister et écouter mais qui ne seront pas en mesure d'intervenir oralement. Des observateurs silencieux supplémentaires pourront être acceptés à la demande du Membre et avec l'approbation du Secrétariat, en fonction des pouvoirs reçus et de la capacité de la plate-forme Zoom.

IV. QUORUM

4. Le paragraphe 4) de l'article 11 de l'Accord international de 2007 sur le Café stipule que « *Le quorum exigé pour toute réunion du Conseil destinée à prendre des décisions est constitué par la présence de plus de la moitié des Membres exportateurs et des Membres importateurs¹ détenant respectivement les deux tiers au moins du total des voix pour chaque catégorie.* »

V. POUVOIRS ET INSCRIPTION

5. Conformément à l'article 3 du Règlement de l'Organisation, les pouvoirs des délégations des Membres sont remis par écrit à la Directrice exécutive sur papier à en-tête des autorités compétentes désignées par le Membre (c'est-à-dire le ministère ou l'organisme gouvernemental compétent du pays Membre, ou par un représentant de la Mission diplomatique du Membre concerné, soit dans le pays où se trouve le siège de l'Organisation, soit là où se tient la session). Les Membres sont priés de se concerter avec leurs autorités pour éviter de délivrer des pouvoirs en double.

6. Les Membres sont priés de veiller à ce que la liste complète de leurs pouvoirs parvienne à l'Organisation **au plus tard le 3 mars 2023**. Des copies numérisées des pouvoirs peuvent être envoyées par courrier électronique au Secrétariat (credentials@ico.org) et l'original envoyé dès que possible par la suite. Il est important d'inclure une adresse courriel pour chaque délégué dans le formulaire d'accréditation officielle. Cela permettra au Secrétariat d'enregistrer les délégués via Zoom. Un modèle de pouvoirs est joint à l'annexe II.

7. Il est également rappelé aux Membres que, s'ils ne sont pas en mesure de participer aux réunions, le paragraphe 2 de l'article 13 de l'Accord de 2007 prévoit que tout Membre exportateur peut autoriser par écrit tout autre Membre exportateur, et tout Membre importateur peut autoriser par écrit tout autre Membre importateur à représenter ses intérêts et à exercer ses droits de vote à une ou plusieurs séances du Conseil.

¹ Membres actifs ayant leurs droits de vote.

Un modèle d'autorisation est joint à l'annexe III. Les lettres d'autorisation doivent être envoyées à credentials@ico.org **au plus tard le 3 mars 2023**.

VI. ADMISSION D'OBSERVATEURS

8. Les observateurs invités des pays non-membres, des organisations internationales et des associations du secteur privé figurant à l'annexe II du document [ICC-122-3](#) qui souhaitent assister à la session du Conseil et/ou aux autres réunions de l'OIC sont priés d'informer la Directrice exécutive des réunions précises auxquelles ils souhaitent assister. Un formulaire d'inscription des observateurs est joint à l'annexe IV et doit être envoyé à credentials@ico.org **au plus tard le 3 mars 2023**.

VII. SESSION

9. La 135^e session du Conseil se tiendra de **10h30 à 17h00 (BST) le jeudi 30 mars 2023**, avec une pause de 30 minutes. L'OIC est consciente que l'horaire peut être inconfortable pour les Membres qui se connectent dans des fuseaux horaires sensiblement différents et souhaite remercier à l'avance tous les Membres pour leur compréhension et leur coopération.

Réunion d'information des présidents et vice-présidents

10. Pour la 135^e session du Conseil, une réunion d'information sera organisée le 28 mars 2023 avec les présidents et vice-présidents du Conseil et des Comités, ainsi que les porte-parole des Membres exportateurs et des Membres importateurs. Les détails et le calendrier de cette réunion d'information seront communiqués aux Présidents et aux Vice-Présidents en temps voulu.

Réunions de coordination des Membres exportateurs et des Membres importateurs

11. Les porte-parole des Membres exportateurs et des Membres importateurs peuvent demander au Secrétariat d'organiser des réunions de coordination en préparation pour et avant la 135^e session du Conseil. La date et l'heure de ces réunions, ainsi que le lien permettant d'y participer, seront communiqués aux Membres en temps utile et à la demande des porte-parole.

VIII. ORDRE DU JOUR

12. L'ordre du jour provisoire du Conseil est joint au présent document.

13. Les Membres qui souhaitent soumettre des documents pour diffusion ou suggérer des questions supplémentaires pour examen sont priés d'en informer la Directrice exécutive par écrit **au plus tard le 24 février 2023** ou de demander d'inscrire ces questions au titre du point "Questions diverses" de l'ordre du jour au début de la session, lors de l'examen de l'ordre du jour.

Conseil international du Café135^e SessionSession virtuelle

30 mars 2023

Londres, Royaume-Uni

Ordre du jour provisoire

Item	Document
Ouverture de la 134^e session du Conseil	
1. Ordre du jour provisoire – à adopter	ICC-135-0 Rev. 1
2. Voix – à examiner et, le cas échéant, à approuver	
2.1 Redistribution des voix au sein du Conseil pour l'année caféière 2022/23 Le Chef des opérations fera rapport.	ICC-135-1
3. Rapport sur les travaux de l'OIC et sur la situation du marché – à noter	verbal
La Directrice exécutive présentera un rapport sur la situation du marché et un rapport intérim sur les travaux de l'Organisation (octobre 2022 à mars 2023), soulignant les progrès, les réalisations, les défis et les opportunités, et mettant l'accent sur l'exécution du programme des activités, en insistant sur les partenariats et les contributions volontaires.	
3.1 Rapport sur la mise en valeur du café	CDR 2021
Le Chef des opérations fera une présentation sur le Rapport de 2022 sur la mise en valeur du café et rendra compte des mesures prises pour aborder le thème de l'année caféière 2022/23 et le Rapport de 2022 : "Vers une économie circulaire du café : nouvelles opportunités d'investissement, de revenus et d'emploi".	
4. Accord international de 2022 sur le Café	
4.1 Membres de l'Accord de 2022 – à noter	verbal
La Directrice exécutive fera rapport sur les Membres de l'Accord de 2022 et sur les contacts avec les pays non-membres.	
4.2 Préparatifs en vue de la mise en œuvre de l'Accord de 2022 – à examiner et, le cas échéant, à approuver	WP Council 329/23 WP Council 331/23
La Directrice exécutive fera rapport sur les mesures prises en vue de l'entrée en vigueur de l'Accord de 2022, y compris la proposition de création d'un groupe de travail chargé de réviser ou de rédiger les documents requis.	
5. Durabilité et Partenariats	
5.1 Rapport sur la mise en œuvre des protocoles d'accord et nouveaux accords de coopération – à noter	verbal
Le Chef des opérations fera rapport.	
5.2 Groupe de Travail Public-privé du café – à noter	verbal
La Directrice exécutive rendra compte de l'avancement du Groupe de Travail Public-privé du café (GTPPC) et des domaines de travail associés.	
5.3 Proposition du GPPTC, domaine de travail 3, transformation du secteur: Membres importateurs – à approuver	
5.4 Réglementations du secteur du café et vérifications nécessaires – à noter	CPPTF-9/23
6. Questions financières et administratives	verbal

- 6.1 Comité des finances et de l'administration – à examiner** [FA-340/23](#)
 La Présidente du Comité des finances et de l'administration rendra compte de la réunion du Comité, y compris la situation financière de l'Organisation, et fournira des informations actualisées sur la préparation du budget administratif et du programme des activités pour l'exercice 2023/24. [FA-342/23](#)
- 6.2 Rapport sur le recouvrement des contributions des Membres ayant des arriérés - à noter** [FA-341/23](#)
- 6.3 Comptes administratifs de l'Organisation pour l'exercice 2021/22 et rapport du commissaire aux comptes - à examiner et, le cas échéant, à approuver** [FA-343/23](#)
- 6.4 Comptes du Fonds spécial pour l'exercice 2021/22 et rapport du commissaire aux comptes - à examiner et, le cas échéant, à approuver** [FA-344/23](#)
 Les comptes du Fonds spécial et le rapport du commissaire aux comptes seront soumis à l'approbation des Membres exportateurs.
- 6.5 Comptes du Fonds d'affectation spéciale pour les projets sur la durabilité du café pour l'exercice 2021/22 et rapport du commissaire aux comptes – à examiner et, le cas échéant, à approuver** [FA-345/23](#)
- 6.6 Fonds de promotion – à noter** [FA-346/23](#)
 Comme décidé en septembre 2010, les comptes du Fonds de promotion ne sont pas vérifiés mais sont diffusés à titre d'information des Membres exportateurs.
- 6.7 Barème des traitements et base des contributions au Fonds de prévoyance – à examiner et, le cas échéant, à approuver** [FA-347/23](#)
- 7. Conférence mondiale du café – à examiner** verbal
 Conformément à l'article 30 de l'Accord de 2007, le Conseil nommera le Président de la 5^e Conférence mondiale du café.
 Le représentant de l'Inde rendra ensuite compte de la situation concernant l'organisation de la manifestation.
- 8. Bureaux et Comités – à examiner et, le cas échéant, à approuver** verbal
 Le Conseil examinera la proposition du Secrétariat visant à officialiser les Comités Mixtes et, le cas échéant, approuvera leur mandat. [WP Council 330/23](#)
- 8.1 Président et Vice-Président et composition des comités - à examiner et, le cas échéant, à approuver** [WP Council 327/22 Rev. 1](#)
 Les porte-parole des Membres exportateurs et importateurs présenteront leurs candidatures aux postes de Président, de Vice-Président et de Membre des Comités.
- 9. Pouvoirs** verbal
 Le Président examinera les pouvoirs avec l'assistance du Secrétariat et fera rapport au Conseil
- 10. Réunions futures – à noter** verbal
 Les Membres sont invités à proposer des sujets d'exposés qui pourraient être présentés lors de la prochaine session afin qu'ils puissent être inscrits à l'ordre du jour et apporter des améliorations aux dispositions prévues pour les réunions futures.
- 11. Questions diverses – à examiner** verbal
- 12. Séance de clôture** verbal
 Le Président du Conseil prononcera le discours de clôture.

DOCUMENTS DE REFERENCE

[Accord international 2007 sur le Café](#)

[Plan d'action quinquennal de l'Organisation internationale du Café](#)

[Règlement de l'Organisation internationale du Café](#)

[Mandats des comités et organes consultatifs](#)

Bureaux pour l'année caféière 2021/22

LETTRE TYPE DE POUVOIR

**Veillez envoyer vos pouvoirs sur papier à en-tête à credentials@ico.org au plus tard le 3 mars 2023.
L'original devrait être présenté le plus rapidement possible après**

[Date]

Mme. Vanússia Nogueira
Directrice exécutive
Organisation internationale du Café
222 Gray's Inn Road
Londres WC1X 8HB

**135^e session du Conseil international du Café
Session virtuelle
(30 mars 2023)**

Chère Mme. Nogueira,

J'ai l'honneur de vous informer que [pays] sera représenté à la 135^e session du Conseil international du Café qui se tiendra virtuellement le 30 mars 2023 par les délégués ci-après :

[Nom] Représentant (une seule personne) (délégué intervenant)
[Titre]
[Organisation]

[Nom] Suppléant (délégué intervenant)
[Titre]
[Organisation]

[Nom] Conseiller(s) (observateurs silencieux)
[Titre]
[Organisation]

Veillez agréer, Madame, les assurances de ma haute considération,

[Signature]*
[Nom]
[Titre]

** Doit être signé par les autorités compétentes du pays Membre (c'est-à-dire par le ministère ou le service compétent du pays Membre ou par un représentant de la mission diplomatique du Membre concerné soit dans le pays où se trouve le siège de l'Organisation, soit dans le pays où se déroule une session).*

**MODÈLE D'AUTORISATION À REPRÉSENTER LES INTÉRÊTS
D'UN MEMBRE ET À EXERCER SES DROITS DE VOTE**

**Veillez envoyer votre lettre type de pouvoir sur papier à en-tête
à credentials@ico.org au plus tard le 3 mars 2023
L'original devrait être présenté le plus rapidement possible après**

[Date]

Mme. Vanússia Nogueira
Directrice exécutive
Organisation internationale du Café
222 Gray's Inn Road
Londres WC1X 8HB

**135^e session du Conseil international du Café
Session virtuelle
(30 mars 2023)**

Chère Mme. Nogueira,

Je regrette de vous informer que le gouvernement de *[insérer le pays Membre]* ne sera pas représenté à la 135^e session, mais qu'il a autorisé *[insérer le nom d'un autre pays Membre]* à représenter ses intérêts et à exercer son droit de vote à la 135^e session du Conseil international du Café le 30 mars 2023.

Veillez agréer, Madame, les assurances de ma haute considération.

[Signature]*
[Nom]
[Titre]
[Pays Membre]

* Doit être signé par les autorités compétentes du pays Membre (c'est-à-dire par le ministère ou le service compétent du pays Membre ou par un représentant de la mission diplomatique du Membre concerné soit dans le pays où se trouve le siège de l'Organisation, soit dans le pays où se déroule une session).

FORMULAIRE D'INSCRIPTION POUR LES OBSERVATEURS
135^e session du Conseil international du Café et les réunions connexes
30 mars 2023

Veillez renvoyer ce formulaire à credentials@ico.org au plus tard le 3 mars 2023

Catégorie d'observateur (Cocher la case appropriée)	
<ul style="list-style-type: none">• Pays non-membre <input type="checkbox"/>• Organisation internationale <input type="checkbox"/>	<ul style="list-style-type: none">• Association du CCSP <input type="checkbox"/>• Autres (Veillez préciser) <input type="checkbox"/> <p>-----</p>

M. / Mme. / Mlle.: Prénom:

Nom:

Nom à inscrire sur le badge d'inscription :

Titre officiel:

Organisation / Société:

Adresse:

Pays: Téléphone:

Courriel: